



**Convention partenariale
pour l'insertion professionnelle
des jeunes en situation de handicap**

**Bilan d'activité
de la Convention
Atouts pour tous
2016 – 2018**

La sécurisation des parcours professionnels est un enjeu majeur pour l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Des réformes récentes tels que le rapprochement des missions des Cap emploi et des SAMETH, le déploiement de l'Emploi accompagné en sont les éléments marquants. La loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel vient renforcer la politique nationale d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, notamment par des mesures d'adaptation de l'obligation d'emploi et de simplification des démarches tant des employeurs que des personnes en situation de handicap.

La Convention régionale « Atouts pour tous » a été précurseur en mobilisant, dès 2015, l'ensemble des partenaires franciliens sur cette préoccupation commune de la sécurisation des parcours de jeunes en situation de handicap.

Au terme de ses trois premières années d'existence, les partenariats se sont développés, des actions concrètes ont pu être réalisées, et nous pouvons ainsi, collectivement, grâce à la mobilisation de chacun, tirer un premier bilan positif de sa mise en œuvre.

Ainsi, les objectifs d'information, d'accompagnement et d'insertion professionnelle portés par cette convention de partenariat se sont concrètement traduits par la mise en place, notamment :

- de ressources d'accompagnement spécialisées mutualisant leurs compétences sur les champs de la scolarité, du médico-social, et de l'insertion professionnelle (conseillers départementaux Handicap, Ingénieur pour l'École);

- d'événements d'information des professionnels et des usagers (Journées partenariales académiques, Rencontre partenariale sur l'offre de service des entreprises adaptées) ;
- de production de supports d'information (plaquettes départementales Onisep) ;
- d'actions de mise en lien des jeunes en situation de handicap avec les entreprises partenaires, avec le Service de l'emploi (parrainage, stages, accompagnement vers l'emploi et la formation).

La Convention constitue donc pour l'Île-de-France un levier d'action très opérationnel.

Son renouvellement pour la période 2019-2021 doit permettre d'inscrire cette dynamique partenariale collective dans la durée, d'exploiter pleinement sa capacité d'intervention, de la positionner comme un levier de développement d'actions innovantes, de développer des moyens organisationnels et de communication nécessaires pour répondre aux besoins de l'ensemble des partenaires et des jeunes en situation de handicap.

Je remercie l'ensemble des partenaires parties prenantes de la Convention depuis son origine ou qui l'ont rejoint plus récemment pour leur implication sur les différents travaux et sur les perspectives de son développement.

Corinne Cherubini

Directrice Île-de-France

Présidente de la Convention Atouts pour tous

Introduction :

rappel des enjeux et objectifs

La Convention partenariale régionale pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés en Ile-de-France a été signée le 18 novembre 2015 par les trois Académies d'Ile-de-France, l'Agence Régionale de Santé, les services de l'État, 11 établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche et 12 grandes entreprises.

Objectifs :

- assurer la **continuité des parcours d'insertion** professionnelle des jeunes en situation de handicap, de la formation initiale à un premier emploi en milieu ordinaire, en prévenant les risques de ruptures et de décrochages ;
- favoriser la **coordination de l'ensemble des acteurs concernés** par l'accompagnement dans les études et les parcours de qualification et d'accès à l'emploi des jeunes handicapés et mobiliser les entreprises à toutes les étapes et dans tous les dispositifs où celles-ci peuvent intervenir : découverte et parcours métiers, stages, alternance...

Des conventions du même type, assurant une collaboration étroite entre l'enseignement secondaire, (y compris spécialisé), l'enseignement supérieur et les entreprises, autour d'un accompagnement global et précoce des jeunes handicapés existent également dans d'autres Régions (Occitanie, PACA, Hauts de France, Alsace...).

La convention partenariale d'Ile-de-France présente plusieurs particularités :

- Elle s'adresse à toutes les catégories de jeunes de moins trente ans reconnus handicapés : lycéens, y compris lycéens relevant des établissements et services médico-sociaux, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle ou continue ou en reprise d'étude, jeunes à la recherche d'un premier emploi, Jeunes NEET ou « sans solution ».
- Elle mobilise en conséquence un partenariat très ouvert.
- Elle met en œuvre des moyens spécifiques avec notamment la mise en place d'équipes dédiées et la mobilisation de financements du FSE.

La convention APT Ile-de-France traduit ainsi un engagement multipartenarial inédit en faveur de l'ensemble des jeunes handicapés de plus de 16 ans et porte l'ambition d'un travail en réseau sur toute la durée du parcours des jeunes, de la formation à l'emploi.

De par sa portée générale et son approche globale, elle induit un effort de coordination important au niveau de la gouvernance et sur le terrain pour assurer l'effectivité opérationnelle du partenariat et la mise en œuvre de réalisations concrètes.

Le présent bilan porte sur la première période de la convention, janvier 2016 - juin 2018, avec pour objectifs de :

- Donner à l'ensemble des partenaires une visibilité sur ce qui a été réalisé depuis 2016 ;
- Produire des éléments quantitatifs et qualitatifs d'appréciation sur les actions menées et la dynamique partenariale ;
- Tirer les enseignements de cette première période d'activité, en termes de fonctionnement et de réalisations, pour tracer les perspectives d'action 2019-2021 en vue du renouvellement pour trois ans de la convention.

Les étapes de mise en place et de déploiement des actions de la convention

2016, l'année des fondations

MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE

- La réunion constitutive et le premier Comité de Pilotage de la Convention ont eu lieu le 29 janvier 2016. Celui-ci comprend un membre de chacune des institutions publiques signataires, quatre représentants des ESR et quatre représentants des entreprises¹.
- La présidence du Comité de pilotage est confiée à la Direccte.
- Lors de la réunion constitutive du 29 janvier 2016, trois groupes de travail opérationnels sont également mis en place autour des trois axes d'intervention de la convention: information des jeunes handicapés; accompagnement des jeunes handicapés et fonds d'intervention; insertion professionnelle des jeunes handicapés.

DÉPLOIEMENT DES RESSOURCES OPÉRATIONNELLES: CHARGÉS DE MISSIONS ACADÉMIQUES ET CONSEILLERS EN INSERTION ARS

- Mise en place par chacun des trois rectorats d'un chargé de mission académique pour impulser et animer sur les territoires des coopérations efficaces entre les établissements d'enseignement (établissements secondaires de l'Éducation nationale ou de l'enseignement agricole, CFA, établissements d'Enseignement Supérieur), les acteurs du service public de l'emploi, les entreprises, les acteurs de l'insertion, et les établissements et services médico-sociaux.
- Financement et recrutement par l'ARS de quatre conseillers en insertion départementaux (ARS) dans le 78, 93, 94 et 95 qui assurent une fonction d'accompagnement fil rouge de l'ensemble des jeunes handicapés confrontés à des difficultés dans leur parcours de formation/insertion.

MISE EN PLACE DU FONDS D'INTERVENTION

- Avec pour objectif d'apporter une aide d'urgence aux jeunes handicapés qui doivent faire face à des situations imprévues (défaillances techniques, besoins non prévus d'aide humaine...) qui perturbent ou compromettent leur scolarité ou leur insertion professionnelle et auxquelles le droit commun ne permet pas toujours de répondre complètement ou suffisamment. Tout représentant habilité des organismes signataires de la convention peut saisir le Fonds d'intervention.
- Le fonds d'intervention est doté d'un budget de 100000 euros.
- Le Comité de validation **du fonds d'intervention** est composé du Rectorat de Paris, du Conseil régional, de l'Université Paris Saclay, de l'entreprise Thales (Copil du 19 avril).

LANCEMENT DES TRAVAUX ET MISE EN ŒUVRE DES PREMIERS OUTILS ET DISPOSITIFS PARTENARIAUX

- Réalisation de **l'annuaire des signataires de la convention**;
- Réalisation de **la cartographie des métiers des entreprises** signataires;
- Élaboration de la **fiche de liaison Établissements d'enseignements/Entreprises** en vue d'assurer le suivi des relations entre les établissements d'enseignements accompagnants et les employeurs lors de transmission de candidatures ou d'accueil en stage, alternance ou emploi de jeunes handicapés;
- Réalisation par la DRONISEP de **huit plaquettes d'information départementales** (une plaquette par département): cartographies par département des lieux de formation et d'insertion qui fournit aux professionnels/prescripteurs les informations

¹Annexe 1 – Liste des membres du Comité de pilotage au 30 juin 2018

nécessaires à l'orientation la plus appropriée aux situations individuelles des jeunes handicapés ;

- **Organisation d'une journée d'information Insertion professionnelle & Handicap** dans chaque académie le 15 novembre 2016 à l'attention de l'ensemble des professionnels concernés par l'accompagnement des parcours scolaires et universitaires, depuis la fin de la scolarité jusqu'au premier emploi (acteurs d'entreprises, partenaires de l'insertion, service public de l'emploi et représentants de l'éducation nationale, enseignants et cadre, MDPH, association de parents d'élèves...). Cet évènement a été reconduit en 2017.

La première année d'activité de la convention a permis de poser les bases d'un cadre de travail commun, de créer des outils partenariaux propres à faciliter les échanges d'information entre les partenaires, de mettre en place les équipes de terrain et d'engager de premières actions sur le champ de l'information/sensibilisation des professionnels et des jeunes handicapés. Le Copil s'est également attaché en 2016 à définir, en lien avec les rectorats, les conditions et modalités de mise à disposition d'un ingénieur pour l'école pour assurer la coordination opérationnelle de la convention.

Les missions confiées aux Ingénieurs pour l'école (IPE) contribuent à informer les élèves sur les métiers et les filières de formation, à valoriser les enseignements professionnels et technologiques, ainsi que l'apprentissage.

2017-2018, une étape de consolidation

Avec l'apport de la coordination opérationnelle, l'activité des années 2017-2018 s'est plus particulièrement concentrée sur la structuration progressive de la relation écoles/universités/entreprises et le déploiement des premières actions Atouts pour tous, tant au niveau régional que sur les territoires.

Dans le même temps, les partenariats de la convention se sont élargis avec l'adhésion du FIPHFP, de l'UNEA, de CHEOPS, de l'ARML et du CIDJ². Ces nouveaux partenariats permettent à la fois de consolider l'objectif de sécurisation des parcours d'insertion professionnelle des jeunes (Cap emploi, ARML), de diversifier les débouchés ouverts à ceux-ci (FIPHFP, UNEA) et d'augmenter la portée des actions d'information/sensibilisation des jeunes (CIDJ).

Les principales avancées de la période :

MISE EN PLACE DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE DE LA CONVENTION

Mme Katia Zojaji, Ingénieure pour l'école (IPE) détachée de l'entreprise Airbus a pris son poste de coordinatrice de la convention Atouts pour tous le 1^{er} septembre 2017.

Le poste est hébergé au rectorat de Paris.

La coordination de la convention intervient en appui de tous les dispositifs d'accompagnement des jeunes handicapés vers l'emploi, qu'ils relèvent des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur ou du service public de l'emploi, pour établir un lien permanent avec les employeurs privés et publics et élargir et diversifier les possibilités d'accès à l'emploi des jeunes handicapés.

Objectifs :

- **Faciliter la continuité et la fluidité des parcours des jeunes handicapés** en favorisant la mise en jeu d'actions combinées entre les différents partenaires de l'accompagnement des jeunes aux différentes étapes de leurs parcours ;
- **Organiser une rencontre efficace entre les projets des jeunes et les besoins des entreprises ;**
- **Assurer le suivi de la mise en relation du jeune avec l'entreprise.**

LANCEMENT DE LA PREMIÈRE CAMPAGNE DE PARRAINAGE

La 1^{re} campagne de parrainage « Atouts pour tous » a été lancée en décembre 2017 avec un objectif de 20 parrainages de jeunes en situation de handicap par des professionnels des entreprises signataires. Le but du parrainage est de sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise et d'accompagner l'élaboration de leur projet professionnel.

²Union Nationale des Entreprises Adaptées, Cap emploi, Association Régionale des Missions Locales, Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

Contenu de l'action :

- Élaboration d'une charte et d'un vade-mecum du parrainage APT ;
- Mobilisation des entreprises et des établissements d'enseignement pour recenser les parrains/marraines d'une part, les jeunes, étudiants, lycéens ou autres scolaires intéressés par ce dispositif d'accompagnement d'autre part ;
- Diffusion d'un « Kit » parrainage auprès des entreprises et des établissements d'enseignement.

MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS PILOTE EN MATIÈRE DE TUTORAT

Mise en place de premières expérimentations de tutorat étudiants/lycéens pour accompagner les jeunes en situation de handicap vers les études supérieures avec les Universités Paris 3, UPEC et Paris Sud.

Cibles principales: lycéens, élèves en école à visée professionnalisante, bac pro, techno, généraux incités à aller vers le supérieur, sans exclure à terme les collégiens, avec un objectif d'environ 10 tutorats en 2018.

Contenu de l'action :

- Sensibilisation/mobilisation des Établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche (ESR) ;
- Réalisation et mise à disposition des universités d'une boîte à outils tutorat: convention de partenariat lycée/université, charte de bonne conduite, fiche bilan, tableau de suivi.

ORGANISATION PROGRESSIVE D'UN PROCESSUS DE MISE EN RELATION DES OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI, ALTERNANCE, STAGES

- Diffusion d'offres de poste/stage/alternance des entreprises vers les ESR et établissements scolaires ;
- Diffusion de demandes de poste/stage/alternance et de CV des ESR et établissements scolaires vers les entreprises, les institutions et les opérateurs du SPE partenaires ;
- Mise en place d'un processus de traitement des demandes de stage, apprentissage, emploi et des CV diffusés ;
- Recensement/identification des possibilités et modalités d'accueil en stage et alternance des entreprises signataires (« Tableau campagne alternance ») ;

- Recensement auprès des entreprises partenaires de leurs offres « alternance » correspondant à des besoins génériques et récurrents (« Tableau alternance ») et diffusion auprès des ESR et établissements scolaires ;
- Élaboration d'un livret « Être candidat »: guide de préparation de candidature destiné à faciliter la rédaction du CV, apporter des conseils sur la préparation à entretien ;
- Recensement des possibilités d'accueil/information des jeunes collégiens (stages de découverte, visites d'entreprises...) auprès des entreprises partenaires.

LE DÉPLOIEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRAIN

Les chargés de mission académiques, sur une dimension conduite de projet, et les conseillers en insertion de l'ARS, en contact direct avec les jeunes, travaillent en collaboration étroite autour de trois priorités :

- Maillage territorial et structuration d'un réseau de partenaires ;
- Information et orientation des jeunes et de leurs familles (forums, informations collectives...);
- Accompagnement socioprofessionnel et insertion professionnelle (élaboration du projet, recherche de stage, formation, emploi...).

Les actions développées depuis la mise en place des équipes en 2016 s'inscrivent dans les registres suivants :

- Mise en place de passerelles vers l'apprentissage et accompagnement des jeunes dans leur parcours vers et dans l'apprentissage ;
- Suivi de jeunes ayant obtenu des attestations de compétences professionnelles (ACP) au sein d'ESMS ;
- Accompagnement individualisé et/ou orientation vers les prestations d'accompagnement sous financement FSE ;
- Suivi des jeunes sortants de scolarité (dispositif Handipro).

Près de 600 jeunes sont actuellement accompagnés dans les quatre départements dotés de chargés d'insertion professionnelle.

FOCUS SUR LE DISPOSITIF HANDIPRO

Ce dispositif innovant mis en place dans l'académie de Versailles vise à faciliter le passage de témoin entre les établissements de l'Éducation nationale et les professionnels du Service Public de l'Emploi pour assurer la continuité de l'accompagnement des jeunes 16-25 ans en sortie de formation initiale. L'ensemble des jeunes en situation de handicap en fin de scolarité sont destinataires d'une fiche de liaison où ils sont invités à porter les principales informations sur leur situation et leurs attentes (éléments administratifs, parcours de formation, projet professionnel...).

Cette fiche permet d'assurer la transmission de l'ensemble des informations nécessaires aux professionnels qui assureront la prise en charge du jeune à sa sortie de formation initiale. L'objectif étant de sécuriser cette période de transition à haut risque.

Le dispositif, en cours de déploiement dans les Yvelines (51 jeunes) et le Val d'Oise (73 jeunes), est appelé à se développer au niveau régional. Sa mise en œuvre, suivie avec attention au niveau national, sera suivie par un comité opérationnel régional.

DÉVELOPPEMENT ET MISE À DISPOSITION DES PARTENAIRES DE LA CONVENTION D'OUTILS DE COMMUNICATION « ATOUTS POUR TOUS »

Objectifs :

- Décliner l'identité visuelle et le message de la convention sur différents supports afin d'installer une image de marque ;
- Fournir aux partenaires de la convention des outils de communication unifiés afin de faire de chacun d'eux un relais d'information/communication Atouts pour tous ;
- Développer la notoriété de la convention et valoriser ses actions auprès des partenaires et du public bénéficiaire.

Contenu de l'action : réalisation d'un « **Kit communication** » Atouts pour tous (flyer, affiches, Kakémonos).

STRUCTURATION D'UN PLAN D'ACTION

Afin de rendre plus lisible pour les partenaires et les publics concernés les actions de la convention, le Comité de pilotage a formalisé pour 2018 **un plan d'action structuré autour de 13 actions** sur les trois registres d'intervention de la convention (information, accompagnement et insertion professionnelle des jeunes handicapés).

Le plan d'action est présenté en page suivante.

INFORMATION DES JEUNES HANDICAPÉS	
Information/sensibilisation des publics	<p>Action 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la RTH, mieux informer pour mieux faire adhérer à la démarche • Recueil des besoins d'information auprès des publics et recensements des outils et canaux de diffusions existants
Interconnaissance des acteurs franciliens	<p>Action 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'organisation d'un événement d'information régional
	<p>Action 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à JEUNEA: journée d'interconnaissance entre les Entreprises Adaptées et les professionnels de l'accompagnement des JSH
	<p>Action 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et capitalisation du travail mené par les référents Handicap des universités
	<p>Action 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser et capitaliser l'expérience des chargés de mission ARS en particulier sur les besoins identifiés
Communication sur les actions de la convention	<p>Action 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie de communication cohérente en direction des partenaires et des publics bénéficiaires de la convention (dont analyse d'opportunité pour la mise en place d'une plate-forme collaborative, présence sur les forums).

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HANDICAPÉS	
Fonds d'intervention	<p>Action 7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître le Fonds d'intervention Atouts pour tous à tous les acteurs de l'accompagnement signataires de la convention
Tutorat et parrainage	<p>Action 8</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la promotion du tutorat et sa mise en œuvre opérationnelle en se réinterrogeant sur les modalités
	<p>Action 9</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les freins internes/externes à la mise en place du parrainage et valider opportunité d'extension à de jeunes demandeurs d'emploi
Coordination/acteurs de l'accompagnement	<p>Action 10</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le parcours d'insertion en sortie du système scolaire: suivi de l'expérimentation et harmonisation de l'expérimentation Handipro mise en place par l'académie de Versailles

INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES HANDICAPÉS	
Rapprochement école/universités/entreprises	<p>Action 11</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démultiplier les possibilités et modalités d'accueil en stages: dans les entreprises signataires, les universités, le secteur public
Promotion de l'alternance et des offres des entreprises partenaires	<p>Action 12</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins et offres des entreprises partenaires et organisation d'un job dating dans le cadre de la campagne 2018 travaux sur la sécurisation des parcours post-alternance

INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES HANDICAPÉS	
Améliorer la connaissance des publics	<p>Action 13</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil et consolidation des données statistiques sur les jeunes en situation de handicap en Ile-de-France

Synthèse des réalisations 2016-2018

	INFORMATION DES JEUNES HANDICAPÉS (y compris familles et accompagnants)	ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HANDICAPÉS	INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES HANDICAPÉS	INFORMATION COMMUNICATION INTERNE/EXTERNE
2016				
Ressources opérationnelles	Mise en place des trois chargés académiques d'insertion et des quatre conseillers d'insertion ARS			
Création d'outils partenariaux	Cartographie des métiers des entreprises partenaires	Mise en place du fonds d'intervention	Fiche de liaison établissements d'enseignement/entreprises	Annuaire des partenaires de la convention APT
Premières opérations d'information/sensibilisation	Huit plaquettes départementales d'information (DRONISEP)			Organisation des premières journées d'information inter-académiques (16 novembre 2016)
2017-2018				
Ressources opérationnelles	Recrutement et mise en place d'une coordinatrice IPE de la convention			
Lancement des premières actions: <ul style="list-style-type: none"> • Parrainage • Tutorat • Accès à l'emploi, stages, alternance 	Élaboration de la Charte et du vade-mecum du Parrainage Atouts pour tous Création de la « Boîte à outils » tutorat (convention de partenariat lycée/université, charte de bonne conduite, fiche bilan, tableau de suivi)		Mise en place d'un processus de mise en relation des offres et demandes d'emploi, alternance, stages Identification des possibilités et modalités d'accueil en stages et alternance des entreprises signataire Élaboration d'un livret « Etre candidat » Création d'un compte recruteur Atouts pour tous sur le site du CIDJ	Réalisation et diffusion de documents d'information sur : <ul style="list-style-type: none"> • La campagne de parrainage • Le fonds d'intervention Réunion d'échanges et d'information des Entreprises Atouts pour tous (27 novembre 2017) Réunion d'information autour des chargés d'insertion ARS (1 ^{er} juin 2018) Annuaire des partenaires de la convention APT
Mise en place des outils de communication APT				Réalisation d'un Kit de communication Atouts pour tous: flyer, affiches et kakémono
Événements	Journée d'interconnaissance JeunEA (avril 2018)		Soutien et participation au forum emploi-handicap du CIDJ (9 octobre 2018)	Organisation des deuxièmes journées d'information inter-académiques (17 novembre 2017)

Bilan 2016-2018 des actions engagées et de la dynamique partenariale

Éléments quantitatifs

ACTIONS ATOUTS POUR TOUS	DÉBUT DE L'ACTION	PREMIERS RÉSULTATS (AU 30 JUIN 2018)
ACTIONS RÉGIONALES		
Tutorat	2018	2 conventions signées entre l'université Sorbonne Nouvelle Paris 3 et les lycées Camille Sée et Sophie Germain. Une lycéenne de Camille Sée a également été admise à suivre quelques cours sélectionnés à l'université.
Parrainage	2018	20 parrains mobilisés côté entreprises. 2 conventions signées, entre l'UVSQ et les sociétés Airbus et Thalès. Le parrainage d'un lycéen acté avec la BNP.
Stages	Octobre 2017	Diffusion de 31 offres de stages, alternance, emploi émanant des entreprises.
Alternance		1 offre pourvue (HandiEm). Nota: peu de jeunes font savoir si leurs recherches ont abouti
Emplois		42 demandes de stages/alternance ou emploi de la part des jeunes handicapés: 4 demandes ont abouti (chez Thalès, HandiEm, UNEA et EDF).
Sollicitation fonds d'intervention	Novembre 2017	10 aides accordées pour un montant total de 13 507,99 euros.
Participation journées académiques	Novembre 2016 et 2017	Pour les deux éditions 150 à 200 invités enregistrés sur chacune des manifestations (Académies de Versailles, Créteil, Paris).
ACTIONS SUR LES TERRITOIRES		
	Depuis 2016	Plus de 600 jeunes accompagnés dont : <ul style="list-style-type: none"> • 240 bénéficiaires de prestations d'accompagnement (financement FSE); • 124 dans le cadre du dispositif Handipro; • 20 dans le cadre de passerelles avec CFA et lycées pro; • 56 en suivis attestation de compétence professionnelle; • 36 autres.

Analyse qualitative

Au terme de cette première période d'activité les constats suivants peuvent être faits sur les atouts et acquis de la convention, la nature des difficultés qu'elle rencontre à son stade de développement actuel et les améliorations à porter à son fonctionnement pour démultiplier la portée de la dynamique engagée.

ATOUTS ET ACQUIS DE LA CONVENTION

- Des réalisations effectives et la mise en œuvre de premières actions partenariales sur les trois champs d'intervention de la convention;
- La structuration progressive de la relation école-universités/entreprises grâce à la mise en place de la coordination IPE en septembre 2017;
- Une vraie dynamique d'accompagnement sur le terrain avec la mise en œuvre par les équipes EN/ARS d'un travail en réseau avec l'ensemble des acteurs de l'insertion, le développement de projets innovants et un nombre significatif de jeunes accompagnés;
- Un réseau de partenaires présents sur toute la chaîne formation/insertion/emploi, engagés dans un processus d'acculturation réciproque et l'expérimentation d'actions communes;
- Des moyens significatifs, humains et financiers et une participation soutenue des partenaires aux instances de gouvernance (Copil) et opérationnelles (Groupes de travail);
- Un fort potentiel tant en termes de perspectives que de capacité d'action.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Diversité des motivations et des attentes à l'égard de la convention et difficulté à identifier des projets fédérateurs de besoins et d'intérêts communs (décalage entre les besoins des jeunes accompagnés et ceux des entreprises qui recrutent des hauts niveaux de qualification);

- Méconnaissance par les partenaires de leurs pratiques, modes de fonctionnement et « culture institutionnelle » respectives qui ralentit la mise en œuvre de certaines actions (offre et demande de stages entre les entreprises et les universités par exemple);
- Déficit de mise en lisibilité de la diversité des actions pouvant être source de difficulté de mobilisation;
- Difficultés pratiques et organisationnelles liées au nombre de partenaires impliqués et à l'étendue géographique de la convention (difficulté pour la plupart des partenaires à assister de façon régulière aux réunions de travail; une communication essentiellement par mail qui induit une déperdition d'information);
- Un dispositif récent et encore mal connu des professionnels de l'accompagnement.

AXES D'AMÉLIORATION

- Améliorer la connaissance mutuelle des partenaires afin que tous puissent avoir une vision claire des missions/objectifs, rôles, organisation, modes de fonctionnement, priorités et contraintes de chacun;
- Identifier des priorités d'action qui répondent à la fois à l'intérêt commun et aux attentes et besoins plus spécifiques des différentes catégories de partenaires (à l'exemple de l'appui apporté à l'ARML);
- Préciser et formaliser le cadre organisationnel du pilotage et de la conduite opérationnelle des actions menées par la convention (articulations des rôles respectifs de la coordination, des chargés de mission EN et ARS, de l'AMO; modalités de suivi, capitalisation, valorisation des actions menées; organisation des échanges et flux d'information);
- Améliorer la traçabilité et la lisibilité des actions menées.

Enjeux 2019-2020

1 - Exploiter pleinement la capacité d'intervention de la convention

- **Poursuivre et développer les actions de terrain auprès des jeunes** sur les trois axes d'intervention de la convention (information, accompagnement, insertion professionnelle des jeunes) et faciliter les projets entre les partenaires à toutes les étapes du parcours d'accès à l'emploi ;
- **Développer la notoriété de la convention et donner une visibilité aux actions menées** (parrainage, tutorat, accès aux stages et à l'alternance...) auprès des jeunes, des familles et de l'ensemble des acteurs emplois-handicap afin d'augmenter le nombre des jeunes bénéficiaires de ces actions ;
- **Porter le fonds d'intervention à la connaissance de l'ensemble des réseaux partenaires.**

2 - Positionner la convention comme un levier de développement d'actions innovantes

Mobiliser les fonds disponibles³ en lançant un appel à projet régional Atouts pour tous.

L'appel à projets est un dispositif par lequel un financeur public ou privé invite des tiers à présenter, en vue de les soutenir, des projets, pouvant répondre aux objectifs généraux qu'il définit, tout en leur laissant l'initiative du contenu, de la mise en œuvre, et des objectifs particuliers attachés à ces projets.

L'appel à projet permet de :

- Répondre à besoins non satisfaits ou insuffisamment couverts ;
- Mettre en œuvre des solutions qui améliorent les réponses faites aux publics concernés ;
- Accompagner les démarches innovantes et d'expérimentation ;
- Encourager l'émergence et le développement des initiatives.

L'appel à projet Atouts pour tous permettra de soutenir des projets conduits par les partenaires de la convention et ou tous autres acteurs dès lors que ces projets participeront, à leur niveau, aux objectifs poursuivis par la convention.

3 - Soutenir la dynamique partenariale et opérationnelle de la convention en développant des moyens organisationnels et de communication adaptés

Permettre un accès à l'information et à des échanges facilités pour les partenaires et les parties prenantes de la convention avec la mise en place d'une plate-forme numérique.

Cette plateforme qui consiste en une duplication de la Plateforme Atouts pour tous Toulouse, opérationnelle depuis juin 2018, doit permettre de :

- Faire connaître et valoriser la convention Atouts pour tous, ses partenaires et ses réalisations ;
- Offrir un espace de travail collaboratif réservé aux membres de la convention Atouts pour tous pour optimiser le travail collaboratif réalisé dans le cadre de la convention ;
- Disposer d'un outil de suivi des actions d'insertion professionnelle (au sens large) réalisées avec les jeunes dans le cadre de la convention, de mise en relation et de suivi de leur parcours (élément central de la plateforme).

Découvrez la plateforme

atoutspourtous-toulouse.fr

³ Cf. annexe III – Situation financière de la convention au 31 décembre 2018

Annexe I

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

La Préfecture de région d'Ile-de-France,
représentée par la DIRECCTE Ile-de-France

L'Académie de Paris

L'Académie de Créteil

L'Académie de Versailles

L'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Le conseil régional d'Ile de France

L'Office national d'information sur les enseignements
et les professions (ONISEP Ile-de-France)

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion
professionnelle des personnes handicapées
(AGEFIPH Ile-de-France)

Le Fond d'insertion des personnes handicapées dans
la fonction publique (FIPHFP)

CHEOPS Ile de France

Réseau des organismes de placement spécialisés
franciliens (Cap emploi)

L'Association Régionale des Missions Locales Ile de
France (ARML Ile de France)

Le Groupement d'intérêt Public Formation Continue
et Insertion Professionnelle (GIP-FCIP) de l'académie
de Versailles

Les représentants des COMUE et Établissements
Supérieurs de Recherche

- Université Paris Saclay (Suppléant : PSL)
- USPC (Suppléant : Sorbonne Universités)
- UPEC (Suppléant : CNAM)
- Université Paris Ouest -10 (à confirmer) (suppléant : Paris Sud – 11)

Les représentants des entreprises, branches, filières
et employeurs :

- HandiEm (Suppléant : Orange)
- BNP Paribas (Suppléant : Capgemini)
- SNCF (Suppléant : EDF)
- Thales (Suppléant : Airbus)

Annexe II

ACTIONS ÉLIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION RÉGIONALE DE PARTENARIAT (LISTE INDICATIVE EXTRAITE DE LA CONVENTION INITIALE)

INFORMATION DES JEUNES HANDICAPÉS	PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une information large aux jeunes handicapés sur les parcours de formation/perspectives d'insertion professionnelle • Diffuser des informations sur le handicap aux équipes éducatives. 	Lycéens, Etudiants, Apprentis, Stagiaires, DE
Organiser des rencontres écoles et établissements spé/entreprises, écoles/universités, universités/entreprises	Lycéens
Organiser des informations collectives ML/MDPH sur les droits, devoirs et dispositifs existants à destination des jeunes handicapés	Lycéens, Etudiants, Apprentis, Stagiaires, DE
Permettre aux jeunes handicapés de découvrir les métiers (constituer un réseau d'établissements avec plateaux techniques (LP, CFA, IMPRO.)	Lycéens
Identifier/repérer les jeunes handicapés en difficulté ou non pris en compte par dispositifs existants	Lycéens, Etudiants, Apprentis, Stagiaires, DE

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES HANDICAPÉS	PUBLICS
Sécuriser les parcours: continuité des prises en charge/orientation vers les partenaires compétents	Lycéens, Etudiants, Apprentis, Stagiaires, DE
Stabiliser des modes de coopération efficace entre acteurs de l'éducation et ceux de l'insertion	Lycéens, Etudiants, Apprentis
Proposer un dispositif d'accompagnement et de coaching du nouveau diplômé dans sa recherche du 1 ^{er} emploi	Etudiants
Concevoir de nouveaux supports pédagogiques	Lycéens, Etudiants, Apprentis
Former les accompagnants	Etudiants
Valoriser les tutorats étudiants/élèves	Etudiants, Lycéens
Aider au transport pour les jeunes handicapés (achats prestation.)	Lycéens, Etudiants, Apprentis, Stagiaires, DE
Accompagner sur des formations spécifiques	
Permettre des prestations d'accompagnement socio-prof (achat de prestations)	

INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES HANDICAPÉS	PUBLICS
Favoriser la formation en alternance	Lycéens, Etudiants, DE
Favoriser l'immersion dans le monde professionnel par des visites, stages, PMSMP	Lycéens Etudiants Apprentis Stagiaires
Proposer contrats de travail en alternance	
Mettre en place de dispositifs de tutorat en entreprise	

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	PUBLICS
R & D TICE pour la compensation du handicap	Lycéens, Etudiants, DE
Développer des questionnements croisés sciences sociales/entreprises	Etudiants Stagiaires Apprentis

Annexe III

SITUATION FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

DEPENSES	2016	2017	2018 (prévisionnel)	TOTAL
Achats				
Fournitures			195,00 €	195,00 €
Services extérieurs				0,00 €
Documentation générale				0,00 €
Frais de colloques, séminaires	1 750,00 €	2 948,00 €	6 401,50 €	11 099,50 €
Autres services extérieurs				
Publications	3 246,00 €	9 511,87 €		12 757,87 €
Prestations extérieures		6 600,00 €	6 414,00 €	13 014,00 €
Fonds d'intervention	2 173,49 €	800,00 €	10 534,50 €	13 507,99 €
Soutien action ARML			31 685,00 €	31 685,00 €
Poste coordination		22 000,00 €	66 000,00 €	88 000,00 €
Sous total	7 169,49 €	41 859,87 €	121 230,00 €	170 259,36 €

Frais de gestion GIP FCIP (7 %)	501,86 €	2 930,19 €	8 486,10 €	11 918,15 €
AMO Amnyos	23 940,00 €	23 190,00 €	52 020,00 €	99 150,00 €
TOTAL DEPENSES	31 611,35 €	67 980,06 €	181 736,10 €	281 327,51 €

RECETTES	2016	2017	2018 (prévisionnel)	TOTAL
Contributions				
Contributions des entreprises	203 000,00 €	333 000,00 €	215 000,00 €	751 000,00 €
TOTAL RECETTES	203 000,00 €	333 000,00 €	215 000,00 €	751 000,00 €

DISPONIBLE	469 672 €
-------------------	------------------

Les partenaires de la convention Atouts pour tous

ENTREPRISES

- ACCORINVEST
- AIRBUS Defence & Space
- ALTRAN Technologies
- BNP PARIBAS
- CAPGEMINI France SAS
- DASSAULT SYSTEMES
- EDF
- HANDIEM
- MANPOWER France SAS,
- ORANGE
- SAFRAN
- SIAAP
- SOPRA-STERIA
- SNCF
- THALES SA
- UNEA

ESR

- Université Paris Saclay
- Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et ses établissements membres (Université Sorbonne Nouvelle, Université Paris Descartes, Université Paris Diderot, Université Paris 13, EHESP, Inalco, Institut de Physique du Globe, Sciences Po)
- Sorbonne Universités
- Paris-Sciences et Lettres (PSL)
- Université Paris Ouest Nanterre La Défense (Paris 10)
- Université Paris Sud (Paris 11),
- Université Paris Est Créteil (Paris 12)
- Université Evry Val d'Essonne
- CNAM
- ENS Paris-Saclay (ENS Cachan),
- Université Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines

INSTITUTIONS

- Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi),
- DRIA AF (Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Île-de-France),
- Académies de Paris, Versailles, Créteil
- ARS (Agence Régionale de Santé)
- Conseil Régional d'Île de France,
- ONISEP (Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions)
- CIDJ (Centre d'Information et de Documentation de la Jeunesse)
- Agefiph (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées),
- FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique),
- Cheops (Cap emploi)
- ARML (Association Régionale des Missions Locales)
- GIP-FCIP de l'Académie de Versailles (Groupement d'intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle)